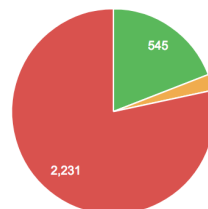


L'autonomie des femmes



Les participants se sont positionnés pour ou contre l'idée que l'autonomie des femmes (au sens du droit à disposer de leurs corps) soit un principe à prendre en compte dans une perspective de l'élargissement de l'AMP à toutes les femmes. Les colonnes "arguments pour" et "arguments contre" correspondent donc à un positionnement vis-à-vis de cet aspect.

Arguments pour	Arguments contre
Au nom de l'autonomie des femmes, on doit refuser la marchandisation de leurs corps qu'est la GPA	Cette proposition conduit au paroxysme de l'individualisme, au détriment du vivre-ensemble
Au nom du principe d'autonomie, les femmes seules et homosexuelles doivent avoir accès à la PMA	Cette proposition sous-entend que les femmes n'ont pas besoin des hommes
Chaque femme a le droit et la liberté de disposer de son corps et de sa vie	Chaque femme a l'autonomie de sa propre vie, or dans le cas de la procréation et de l'IVG, la vie d'un autre être est en jeu, dont elle n'est pas propriétaire
Il est regrettable que des hommes ou femmes doivent se justifier quant à leur couple ou vie amoureuse	Dans le cadre de la procréation, seul l'intérêt de l'enfant doit compter
Interdire à quelqu'un qui le souhaite de porter un enfant pour autrui contrevient à son autonomie	Dans le domaine de la procréation, on peut opposer à l'autonomie des femmes les droits de l'enfant
L'autonomie des femmes, c'est reconnaître qu'elles ne sont pas	L'autonomie, ce n'est pas faire ce que l'on veut quand on le

assujetties à l'autorité patriarcale	veut : il faut aussi être responsable
La PMA s'inscrit dans le même champ que l'IVG : la médecine mise au service des droits des femmes	L'autonomie, si elle conduit au choix d'avoir un enfant seule, devient de l'égoïsme
Les femmes sont des êtres humains doués de raison, leur interdire l'autonomie du choix est une aberration	La femme est libre de vouloir un enfant, mais la liberté ne signifie pas la toute-puissance
Ne pas permettre à toutes les femmes d'avoir un enfant relève d'une politique de contrôle du corps féminin	La nature veut qu'il faille être deux pour faire un enfant, donc l'autonomie n'est pas possible
Rien ni personne n'empêchera une femme souhaitant être mère de le devenir, alors autant sécuriser ce processus	Le principe de la loi est de réduire la liberté des uns pour améliorer celles des autres : il n'y a pas d'autonomie absolue
Une femme doit pouvoir être libre de décider si elle fait un enfant ou non	Les femmes sont les seuls humains à pouvoir procréer sans avis du co-géniteur, leur autonomie est donc assurée sur ce point
	Personne n'est jamais totalement autonome : il y a une dépendance nécessaire à la société et donc aux règles et valeurs de celle-ci, ainsi qu'à ceux qui nous entourent
	Personne n'est propriétaire de son corps, il en est juste le responsable
	Solliciter une assistance technique pour créer un enfant ne revient pas à faire preuve d'autonomie
	Un enfant est le fruit d'un projet parental et implique la responsabilité de deux personnes, pas seulement la femme
	Ainsi présentée, l'autonomie s'oppose au principe d'indisponibilité du corps humain, inscrit dans la loi
	Ni l'homme ni la femme n'est autonome pour procréer : il faut des spermatozoïdes et des ovules pour faire un enfant
	L'humanité est en train de changer : l'individualisme et le

	matérialisme deviennent prioritaires aux intérêts de l'enfant
--	---

Points de vigilance
Ce droit doit être étendu aux hommes
Donner la vie ne relève pas de l'autonomie, c'est une responsabilité
Faire de l'autonomie un critère pour savoir ce qui est acceptable occulte les effets parfois néfastes de ces choix
Il ne faut pas parler de "droit", mais de "possibilité légale"
L'autonomie des femmes à avoir un enfant doit être encadrée, notamment par une limite d'âge
L'autonomie des femmes ne justifie pas de mettre à contribution la médecine pour parvenir à leur but
La proposition est ambiguë
La proposition fait un raccourci entre l'autonomie des femmes et l'accès aux techniques de procréation